

Déplacements en France A compter du 1^{er} janvier 2010

COURTS DÉPLACEMENTS : ≤ 5 jours ouvrés

Hors Bassin d'Emploi

Frais réels justifiés

Hébergement	Réservation et remboursement Société Hôtel + PDJ
Déjeuner	Dans un établissement Dassault Repas pris au restaurant d'entreprise
Déjeuner et Dîner	Hors établissement Dassault : Plafond de 28 € à Paris et de 24 € en Province
Faux Frais	Plafond de 8,50 € par journée complète (24 H)

LONGS DÉPLACEMENTS : + de 5 jours ouvrés

Hors Bassin d'Emploi

Forfait journalier 5 jours/semaine dès le 1er jour

Retour hebdomadaire au domicile payé

A noter : Depuis le 1^{er} janvier 2010, la différenciation "Cadres/Non-cadres n'existe plus.

	Hors Région – Hors Dassault Hébergement + 2 repas	Hors Région – Sites Dassault Hébergement + 1 repas ⁽¹⁾
Vers Paris	100 € (81 € si journée incomplète)	91,50 € (62 € si journée incomplète)
Vers Province	90 € (71 € si journée incomplète)	81,50 € (52 € si journée incomplète)

⁽¹⁾ Hors repas pris au restaurant d'entreprise.

VALEUR DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES VÉHICULE PERSONNEL

Véhicule 2 roues jusqu'à 125 cm ³	0,26 €/km ⁽²⁾
Véhicule 2 roues supérieur à 125 cm ³	0,31 €/km ⁽²⁾
Voiture 4 CV ou moins.....	0,38 €
Voiture 5 CV	0,41 €
Voiture 6 CV	0,45 €
Voiture 7 CV et plus	0,47 €

⁽²⁾ Pour les 2 roues, le barème inclut le remboursement au salarié de l'assurance qui doit obligatoirement couvrir l'assurance affaires.